

Mais de quel genre de délits s'agit-il? Nous n'avons pas besoin de remonter très loin en arrière pour trouver des cas d'Américains qui s'étaient rendus coupables d'un délit aux États-Unis et qui sont venus au Canada, où nous avons heureusement refusé de les laisser tomber, leur souhaitant plutôt la bienvenue chez nous. Il s'agissait d'Américains qui ne voulaient pas participer à la guerre du Vietnam. Ils sont venus au Canada en grand nombre. Ce faisant, ils violaient les lois américaines.

Aux termes de ce traité et surtout de cette loi, le gouvernement canadien devrait désormais intervenir. La police canadienne et la GRC devraient aider les autorités américaines à traduire ces personnes devant les tribunaux des États-Unis. Je ne crois pas que nous devrions participer à ce genre de chose. Je ne crois pas que les autorités canadiennes devraient enquêter, en collaboration avec le FBI, sur des Américains qui cherchent à aider des réfugiés à fuir l'Amérique centrale. Je ne crois pas que les autorités canadiennes devraient enquêter, à la demande de la police américaine, sur les Américains qui protestent de façon pacifique contre la politique américaine en Amérique centrale et qui viennent au Canada.

La semaine dernière, j'ai rendu visite dans un hôpital de Walnut Creek, en Californie, à un jeune homme très brave et très courageux dénommé Brian Willson. C'est un ancien combattant de la guerre du Vietnam. Il est conscient de l'immoralité de cette guerre et il a consacré sa vie à faire tout en son pouvoir pour éviter que les États-Unis ne participent à d'autres actions militaires immorales et injustes. Avec plusieurs autres Américains hommes et femmes, Brian Willson a manifesté de façon pacifique à l'extérieur de la base navale Concord, à Concord en Californie. Les manifestants ont averti les autorités navales qu'ils avaient l'intention de planter une bannière et de se tenir près de cette bannière sur la voie ferrée qui sert au transport des armes vers l'Amérique centrale, des armes que les Contras ont très bien pu utiliser dans leurs attaques meurtrières contre des civils au Nicaragua.

● (1220)

Un train naval transportant des armes a écrasé Brian Willson pendant qu'il manifestait. Ses deux jambes ont été sectionnées et il a subi une fracture du crâne. En participant à cet acte de désobéissance civile pacifique, il a violé la loi américaine.

Je ne veux pas que le Canada aide les autorités des États-Unis à poursuivre les gens comme lui qui viennent au Canada. Je ne veux pas que le Canada aide le FBI à découvrir les réfugiés qui ont fui l'Amérique centrale et qui cherchent refuge au Canada. Je ne crois pas qu'il faudrait utiliser la loi canadienne d'une façon qui va à l'encontre de toutes les traditions et de tous les principes de la justice canadienne. Je ne crois pas que la loi canadienne doive aider à recueillir des preuves d'une façon qui peut représenter une sérieuse atteinte à la vie privée des Canadiens.

### *Entraide juridique*

Cette mesure donnera accès à toutes sortes de renseignements. Il importe de retenir que le projet de loi ne porte pas uniquement sur les États-Unis, mais qu'il permettra au gouvernement du Canada de signer des traités ou des ententes du même genre avec n'importe quel pays du monde. Il ne sera même pas nécessaire de demander l'autorisation du Parlement. Si le Cabinet décide qu'il veut conclure une telle entente, il n'a qu'à publier un décret du Conseil.

Qu'arriverait-il si le gouvernement actuel ou un de ses successeurs décidait de conclure une telle entente avec une junte militaire brutale comme celle qui est au pouvoir au Chili? Une telle entente pourrait donner lieu à un abus très grave des droits des Chiliens qui se sont réfugiés au Canada pour fuir cette cruelle dictature. Nous savons déjà que le SCRS du Canada collabore honteusement avec l'agence de renseignement du Chili, le CNI.

Je ne veux pas être responsable d'une mesure qui pourrait mener à une collaboration entre le Canada et des régimes militaires, au Chili ou ailleurs, et des forces policières qui veulent s'attaquer à des gens qui ont cherché refuge au Canada. Quinze Chiliens pourraient être condamnés à mort à cause de certaines allégations. Leurs procès se sont déroulés selon un régime de justice militaire qui nie les droits fondamentaux accordés par tout système raisonnable et civilisé de justice. J'espère que si l'un de ces Chiliens arrivait au Canada, le gouvernement ne collaborerait pas avec le Chili de la façon prévue dans cette mesure en le renvoyant dans son pays d'origine.

Le principe de ce projet de loi est mauvais à cause des dangers qu'il représente, non seulement pour les Canadiens, mais pour les étrangers qui cherchent asile au Canada et qui ont peut-être commis des actes considérés comme criminels dans un autre pays, mais certainement pas au Canada.

Bien entendu, c'est tout autre chose si l'on parle de collaboration pour l'échange de renseignements sur le crime organisé. Dans de tels cas, le Canada doit collaborer dans la mesure du possible. La mesure à l'étude est cependant dangereuse, monsieur le Président, parce qu'elle pourrait aller beaucoup plus loin.

A cause des raisons que j'ai expliquées et parce que le gouvernement refuse de prendre la part des Canadiens en insistant pour que les Américains s'acquittent de leurs obligations envers les victimes des expériences de lavage de cerveau du CIA et de la Loi McCarran-Walker, et à cause aussi de toutes les réserves que nous avons au sujet des dispositions de cette mesure et de la possibilité qu'elle mène à un abus très grave des libertés civiles au Canada, le Nouveau parti démocratique s'oppose énergiquement à ce projet de loi et nous voterons donc contre le principe de cette mesure. Le gouvernement devrait repartir à zéro et insister pour que les États-Unis respectent les principes de la justice.

**M. Skelly:** Y a-t-il une période pour les questions et les observations, monsieur le Président?